

VENTE

☑ Vends lave-linge Darty en bon état (cause : manque de place), valeur : 320€, vendu 150€.

Tél. : 05 40 05 79 00

☑ Vends vélo femme "city 40" 26 pouces, avec panier à l'avant. Servi 2 fois. État neuf. 95€.

Tél. : 05 56 23 33 06

LOCATION

☑ Cherche garage à louer.

Tél. : 05 40 05 79 00

RECHERCHE

☑ Couple de retraité cherche maison de type T2 à vendre à Créon, avec cour.

Tél. : 06 35 30 69 30

A N N O N C E S D E S C O M M E R C E S

✂ Flor'Ever (Centre commercial Riboutet)

Votre fleuriste reste joignable par téléphone pour toute commande. Retrait possible devant le magasin ou livraison à domicile.

Tél. : 05 56 23 96 88

✂ Saveurs Nomades

Votre restaurant vous propose des plats à emporter dans le respect des conditions d'hygiène et de sécurité sanitaire.

Tél. : 05 56 52 85 01

✂ La Grande Récré

Votre magasin de jouets vous propose un service en drive. Commande par mail : Igrcreon@gmail.com, par téléphone : 05 56 52 31 27 et sur la page Facebook : "La Grande Récré Créon".

Tél. : 05 56 52 31 27

Vous êtes commerçant à Créon et vous souhaitez faire paraître une annonce sur le Créon hebdo ?

Rédigez votre annonce sur le formulaire disponible sur www.mairie-creon.fr rubrique "Rédigez votre annonce"

Soutenez vos commerces locaux.

Un grand nombre d'entre eux propose un service de vente à emporter.

Contactez-les ...



1814

VENDREDI
6 NOVEMBRE 2020

LETTRE OUVERTE À MADAME LA PRÉFÈTE DE GIRONDE

Les maires de la communauté de communes du Créonnais attirent avec gravité votre attention sur les conséquences très négatives de la décision du gouvernement d'imposer une fermeture aux commerces de proximité, définis par l'État comme " non essentiels".

Cette mesure est vécue par les commerçants concernés, la population et les élus comme une grave injustice. En effet :

- Elle profite pleinement aux grandes surfaces qui peuvent vendre en toute liberté des produits non essentiels, introduisant une différence de traitement préjudiciable aux petits commerces et une distorsion de concurrence injustifiable. Nous regrettons que le premier ministre n'ait pas annoncé le dimanche 1^{er} novembre la réouverture des commerces. Même si nous prenons acte des restrictions de vente annoncées pour les grandes surfaces, la question de la concurrence des sites de vente en ligne demeure. Cette demi-mesure ne satisfera personne et laisse entière la question de l'arrêt d'activité pour nos commerces, préjudiciable à ce secteur essentiel de l'économie locale. Nombre d'entre eux, qui commençaient tout juste à se redresser à la suite du premier confinement du printemps risquent de disparaître malgré les aides publiques annoncées.
- Elle ne se justifie pas sur le plan sanitaire car nul ne peut croire que nos concitoyens seront plus confrontés au virus en se rendant dans leur commerce de proximité qu'en déambulant en masse dans les grandes surfaces.
- Elle méconnaît les efforts importants consentis par les commerçants pour appliquer depuis le début de la pandémie, avec constance et responsabilité, les gestes bar-

rière et les précautions sanitaires.

Nous, élus, sommes conscients que la lutte contre la pandémie impose des efforts et des sacrifices à chacun. Nous contestons en revanche une mesure inéquitable et inefficace qui cause un tort considérable à un secteur essentiel pour la vitalité de nos communes et de nos centres bourgs.

Nous vous demandons de relayer sans délai, auprès du gouvernement, notre vive inquiétude et notre souhait que cette mesure de fermeture soit immédiatement rapportée. Le gouvernement doit faire confiance à nos commerçants qui font montre d'un grand sens des responsabilités en mettant en œuvre depuis le début de la crise, les mesures sanitaires pour lutter contre la pandémie (port du masque, distanciation physique, gel, limitation du nombre de clients présents simultanément).

Nous attirons solennellement votre attention sur l'urgence de cette situation et sur la nécessité d'y remédier par des décisions fortes et immédiates, dont la première est d'autoriser la réouverture des commerces de proximité.

Nous vous prions d'agréer, Madame le Préfète, l'expression de nos salutations distinguées.

Signé : Les maires de la communauté des communes du Créonnais (Emmanuel le Blond du Plouy (Baron), Jean-François Thillet (Blési-gnac), William André Tité (Camiac et Saint Denis), Frédéric Lataste (Capian), Pierre Gachet (Créon), Ludovic Caurraze (Cursan), Romain Barthet-Barateig (Haux), Alain Boizard (La Sauve Majeure), Jean-Luc Joyeux (Le Pout), Véronique Lesvignes (Loupes), Bernard Pagès (Madirac), Patrick Gomez (Sadirac), Maryvonne Lafon (Saint Genès de Lombaud), Nicolas Tarbes (Saint Léon), Jean-Marc Subervie (Villeneuve de Rions) et Alain Zabulon (Communauté de communes du Créonnais)

🕒 CARAPATTE : VEZ ACCOMPAGNER LES ENFANTS À L'ÉCOLE

VOUS AVEZ UN PEU DE TEMPS LIBRE, VOUS AIMEZ MARCHER, VOUS AIMEZ LES ENFANTS ET VOUS ÊTES MAJEUR.E ?

La commune de Créon propose une autre façon d'aller à l'école, simple et efficace pour sécuriser les abords des écoles et améliorer le cadre de vie.

Le « Carapatte » c'est aller à pied à l'école, en toute sécurité, accompagné par des adultes. Chaque matin, les enfants du quartier attendent l'accompagnateur ou l'accompagnatrice facilement identifiable grâce à son badge et son gilet fluorescent, devant un panneau signalétique « Carapatte ». Le trajet peut compter plusieurs arrêts afin de récupérer ou déposer d'autres enfants en cours de route. Au retour, cette démarche pourrait se faire en sens inverse, en fonction des occupations des enfants et des accompagnateurs.

Ce système implique solidarité et coordination entre les parents et/ou toute autre personne du quartier. La commune de Créon vous propose de vous aider à l'organiser dans votre secteur afin que tou(te)s les créonnais(es) puissent pro-

figer du "car à pattes" : **un bus ... sans bus, sécurisant, éducatif, convivial, bon pour la santé, doux pour la planète et ludique.**

Vous l'avez compris, ce « Carapatte » ne peut fonctionner que si un nombre suffisant d'accompagnateurs (parents et bénévoles) est disponible pour emmener les enfants. Il suffit au départ, que deux personnes soient prêtes à s'impliquer pour pouvoir organiser un « Carapatte ».

Chacun(e) peut s'investir en fonction de ses possibilités pour un ou plusieurs trajets par semaine.

Si ce projet vous intéresse et si vous souhaitez en savoir plus, une réunion sera prochainement programmée. Afin de la préparer au mieux nous devons recenser les volontaires.

Pour cela, il est indispensable de nous transmettre vos coordonnées via le coupon-réponse disponible aux points de dépôt du Créon hebdo, en mairie ou en ligne via le formulaire "contact" sur www.mairie-creon.fr.

**+ d'infos : 05 57 34 54 54
contact@mairie-creon.fr**

🕒 CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

Cette année, compte-tenu de la situation exceptionnelle liée à l'état d'urgence sanitaire et aux mesures de confinement, la cérémonie se déroulera sans public. Le nombre de participant est réduit à deux élus et un représentant par association d'anciens combattants.

🕒 BIBLIOTHÈQUE DE CRÉON

Dans le contexte actuel, la bibliothèque de Créon est fermée au public mais offrira la possibilité d'un service de prêt de livres "à emporter", **à partir du lundi 9 novembre.**

Réservations par téléphone au 05 57 34 54 44, par mail à bibliotheque.creon@orange.fr ou sur le site passlecture-cc.bibenligne.fr + d'infos : 05 57 34 54 44

🕒 SYNERGIA 11

L'association Entre-deux-emplois vous propose un accompagnement collectif gratuit pour tous sur la préparation active au retour à l'emploi du **12 novembre au 18 décembre à Blésignac.** Devenez très efficace en recherche d'emploi. Optimisez vos documents. Entraînez-vous

pour être très convainquant et bien vous "vendre" en entretien.

72 heures réparties sur 6 semaines. Tous métiers - tous niveaux - tous âges.

**Inscriptions : 07 78 24 64 79
asso.entredeuxemplois@gmail.com**

🕒 LA CABANE À PROJETS

À l'occasion de la campagne d'avis d'imposition, en particulier l'impôt sur le revenu, la taxe foncière et la taxe d'habitation, un agent des finances publiques recevra les usagers **le 10 novembre sur rendez-vous de 9h à 16h30.** Le rendez-vous aura lieu à la Cabane à Projets - Maison de Services Au Public.

Prise de rendez-vous obligatoire au 05 57 34 42 52 ou sur votre espace particulier impots.gouv.fr

🕒 LA MISSION LOCALE

Suite aux annonces du gouvernement, la Mission Locale des Hauts de Garonne, poursuit son activité durant le confinement, en adaptant ses services : les rendez-vous d'accueil et le suivi se font en présentiel et en distanciel (téléphonique ou visio).

+ d'infos : 05 57 34 12 28

🕒 SEMOCTOM

Tous les services du Semoctom sont maintenus. Les déplacements en déchetterie sont autorisés avec attestation, pour vous y rendre, vous devez cocher la case "Convocation judiciaire ou administrative et pour se rendre dans un service public."

+ d'infos : 05 57 34 53 20

🕒 LUDOTHÈQUE KALÉIDOSCOPE

Suite aux annonces du Président de la République le 28 octobre 2020, l'association vous informe que tous les accueils publics, ateliers artistiques et activités sont annulés jusqu'à nouvel ordre. Nous vous tenons informés des aménagements pour les ateliers d'arts plastiques et le prêt de jeu sur notre page Facebook "Ludothèque Kaléidoscope" et notre site : <https://www.ludothequekaléidoscope.org/>

Merci pour votre compréhension et prenez soin de vous !

+ d'infos : 05 56 23 33 53

P R A T I Q U E

🕒 CRÉON HEBDO

Prochaine parution du Créon Hebdo **le vendredi 13 novembre 2020.**

🕒 RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Prochain conseil municipal **le jeudi 12 novembre à 20h15, au Centre culturel "Les Arcades".** Sans public, presse uniquement.

🕒 VIGIPIRATE - URGENCE ATTENTAT

Le territoire national a été l'objet de trois attaques terroristes en moins d'un mois. Le contexte actuel de menace terroriste conduit ainsi à adapter la posture Vigipirate

sur le territoire national au niveau "**Urgence attentat**" (depuis le 26 octobre 2020) pour renforcer la sécurité des lieux de culte, services publics, établissements scolaires et accueil de la petite enfance, transports en commun, gares et aéroports, structures sanitaires médico-sociales (hôpitaux), cimetières, entreprises de presse et des ressortissants, des intérêts et des emprises français à l'étranger.

Une attention particulière sera portée à la sécurisation des commémorations de l'armistice.

La mairie vous accueille **du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, le jeudi de 8h30 à 12h30 SAUF le samedi matin.**

Mairie de Créon

50, place de la Prévôté

BP 49 - 33670 Créon

Tél. : 05 57 34 54 54 - contact@mairie-creon.fr

Hebdomadaire municipal d'information locale
Responsable légal de la publication : Pierre Gachet
© GRAPHISME : BAT.GRAPHIC, CRÉON - IMPRESSION : STUDIO EN VUE, CRÉON
IMAGES : FREEPIK, PHOTO : CLUB PHOTO DE CRÉON

RETROUVEZ-NOUS SUR FACEBOOK